



## Frais de succession en double minute

-----  
Par nicolehenri

bonjour,  
suite au décès de ma mère mon frère et ma soeur ont pris un notaire pour gérer la succession ; si je prends mon notaire pour contrôler le bon déroulement de la succession en double minute est ce que cela va me coûter plus cher ? sachant que la succession est déjà prête par donation aux 3 enfants  
merci de l'info

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Votre notaire vous demandera des honoraires pour vous assister dans cette succession. Demandez lui le montant.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.  
On lit cependant que pour les tarifs des actes, ils seraient partagés entre les deux notaires, qui peuvent se répartir le travail.  
Mais d'agit-il vraiment d'une double minute, ou d'une intervention auprès du notaire.

Une succession "prête" par donation, cela ne veut pas dire grand chose.

Les biens qui furent donnés ne font pas partie de la succession.  
Mais le partage (qui n'est pas la succession) peut faire intervenir les donations (s'agit-il d'une donation-partage ?)

-----  
Par nicolehenri

merci de vos infos  
bonne soirée

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

si je prends mon notaire pour contrôler le bon déroulement de la succession en double minute est ce que cela va me coûter plus cher ?  
Oui, vous seul le rétribuerez.

Les honoraires dus au notaire de votre choix personnel seront à votre charge dès lors que vous êtes la seule personne l'ayant saisi en qualité de "conseil" chargé de veiller au bon déroulement des opérations de liquidation de la succession par son confrère.

Les frais, charges et honoraires du notaire successoral sont à la charge de l'ensemble de la succession donc l'ensemble des héritiers.

À noter que cela rallongera forcément la durée du règlement de la succession. Le notaire successoral et son confrère (votre notaire) devront échanger questions et informations et les réponses n'arrivent pas forcément dans la minute.